

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Toutes les personnes intéressées sont priées de noter les informations suivantes :

1° À sa séance du 2 mai 2006, le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolutions dont les descriptions suivent :

- a) CA06 240277 : Résolution autorisant, pour l'emplacement situé à l'angle sud-ouest des rues Berri et Ontario, au nord de la Bibliothèque nationale du Québec, l'occupation et l'aménagement du terrain à des fins de stationnement d'autocars et d'entreposage de véhicules automobiles de location, et l'installation d'une enseigne accessoire à la Bibliothèque nationale du Québec, le tout étant complémentaire à la gare localisée dans l'immeuble portant le numéro 505, boulevard De Maisonneuve Est, et ce, en dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et au Règlement sur la démolition, la construction et l'occupation de bâtiments sur un emplacement délimité par les rues Berri et Ontario, le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Savoie (01-098). Les conditions de l'autorisation prescrivent la conformité de l'aménagement du site, de la conception, du contenu et du support de l'enseigne aux plans déposés.
- b) CA06 240278 : Résolution autorisant, pour l'édifice portant le numéro 630, rue William, l'aménagement d'une construction hors toit, et ce, en dérogation aux paragraphes 2 et 3 de l'article 22 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 29 mai 2006, à compter de 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4° Les projets mentionnés contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5° Une copie de ces projets, un plan des secteurs visés et un document d'information peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 21 mai 2006.

Susan McKercher  
Secrétaire d'arrondissement